



# LA GESTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES MESURES S'IMPOSENT EN URGENCE !

Suite aux annonces qui ont été faites lors de la cérémonie des vœux de la Police Nationale à Rouen.

## UNITÉ SGP POLICE saisit le DGPN et revendique

L'indemnisation\* des heures supplémentaires effectuées au titre des services supplémentaires :

\* Selon la volonté des fonctionnaires.

- ▶ Permanences
- ▶ Rappels
- ▶ Dépassements horaires



Le dé plafonnement du nombre de jours de repos compensateur sur le compte épargne temps

Le développement de l'application du cycle de la vacation forte

Que cette réforme majeure ne saurait être suivie d'effets positifs sans une réorganisation en profondeur du management et de la gestion de la ressource humaine

Une fin réelle de la politique du chiffre



Vos conditions de travail, une priorité, d'UNITÉ SGP POLICE

**UNITÉ SGP**  
**POLICE**  
FORCE OUVRIÈRE

*On ne lâche rien !*

[www.unitesgppolice.com](http://www.unitesgppolice.com) - 16/01/2018

**FSMI**  
FORCE OUVRIÈRE  
Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur

Bagnolet, le 16 janvier 2018

Référence : YL/DGPN/n°10

**Monsieur Eric MORVAN**

Directeur Général de la Police Nationale  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la cérémonie des vœux de la police nationale le 10 janvier dernier à ROUEN, vous avez annoncé votre volonté de tout mettre en œuvre afin de réduire le volume vertigineux des heures supplémentaires dans la police nationale.

Si nous, nous associons pleinement à cette orientation, il appert que pour notre organisation, cela devra se traduire par une inévitable amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité.

Cette réforme devra bien évidemment aborder distinctement deux axes prioritaires : la gestion du stock de celle du flux des H.S

Si la perspective de suppression des reports des repos envisagée dans le projet de l'arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail (A.P.O.R.T.T) tendrait à aller dans le bon sens, Il nous parait tout aussi essentiel de publier des textes permettant l'indemnisation des heures supplémentaires effectuées au titre des services supplémentaires (permanences, rappels et dépassements horaires).

En ce qui concerne la déflation du stock existant de plus de 23 millions d'heures, plusieurs mesures s'imposent :

- Le déplafonnement du nombre de jours de repos compensatoire sur le compte épargne temps, permettrait ainsi la mise en paiement de la gestion de ce stock.
- Le développement de l'application du cycle de la vacation forte qui a démontré une baisse significative tant du flux que du stock des H.S et ce depuis 2015.

Cette réforme majeure ne saurait être suivie d'effets positifs sans une réorganisation en profondeur du management et de la gestion de la ressource humaine.

Depuis trop d'années, les gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité sont gérés à la petite semaine. Cette gestion est génératrice d'une multitude de dépassements horaires mais aussi d'aggravation des risques psycho sociaux, le tout dicté par une politique du chiffre à laquelle il devra être mis fin sans délai.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

Yves LEFEBVRE